



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

NON GRADÉS



D.I de Centre-Est DIJON

Madame la Directrice du C.P. de CHÂTEAUROUX,

Le 26 juillet 2021, vous avez reçu un arrêt maladie d'un Surveillant (pour info, il s'agit d'un burn-out professionnel). Le lendemain, une demande d'explication lui a été adressée par lettre recommandée, laquelle a été réceptionnée par son épouse en accusé de réception le 30 juillet dernier. Ce même jour, courant d'après-midi, je vous ai contacté pour vous prévenir que cet agent, étant hospitalisé depuis le 28, ne pourrait donc pas répondre dans le délai imparti à votre demande d'explication.

Il est fort à regretter que lors de cet entretien téléphonique, à aucun moment, vous vous êtes enquis de l'état de santé de ce Surveillant. De même, préalablement le 23/06/2021, lorsque cet agent vous transmit, telle une bouteille la mer, un mail de 3 pages dans lequel il vous fait part « **d'être au plus mal, en ce moment, tant professionnellement que personnellement, et déplore votre désintérêt sur son état de santé** », vous n'avez nullement réagi à son appel de détresse !!! Faisant fi de l'article L4121-1 du code du travail « *l'employeur prend des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » et des risques psychosociaux au travail !

Concernant sa demande d'explication, il est affligeant de constater que vous utilisez des écrits que vous sortez de leur contexte d'une personne désespérée pour motiver une procédure disciplinaire montée uniquement à charge. Faisant fi du respect du guide de procédure disciplinaire lequel précise *qu'un travail d'enquête consistant à réunir les éléments à charge et à décharge pour l'intéressé doit être effectué*. Effectivement, vous reprochez à ce surveillant d'avoir utilisé sa boîte mail justice personnelle. Or, le 21/05/2021, il vous signale un souci avec la boîte mail fonctionnelle SPS. De quelle adresse mail aurait-il donc du envoyer son mail ???

Nous ne sommes pas dupes, Les faits reprochés semblent bien anodin..., la vérité ne serait-elle pas plutôt que ce surveillant qui est aussi le secrétaire local SPS vous dérange... Mais Heureusement pour Laurent, nous sommes tous derrière lui dans ce moment difficile.

On ne tire pas sur une ambulance, C'EST UNE QUESTION D'HONNEUR...Mais cela, seules les personnes qui en ont le savent... Ne prenez pas la peine de répondre...

Manuel CAILLET